



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TOMAS

Règlement numéro 11-2025

Règlement numéro 11-2025 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Thomas

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me François Alexandre Guay, greffier-trésorier de la susdite municipalité, à l'effet :

QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025, le *Règlement numéro 11-2025 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Thomas*.

Toute personne intéressée peut obtenir copie en s'adressant à l'adresse courriel suivante : greffe@saintthomas.qc.ca, ou en personne pendant les heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Saint-Thomas, ce douzième jour du mois de décembre 2025.

Me François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

Le certificat de publication est au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Thomas, déclare avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie au bureau de l'hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité de Saint-Thomas, entre 8 h et 16 h, ce douzième jour du mois de décembre 2025.



Me François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier